



Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20260402-2026-87-AR
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2026-87

MB/MC/HD

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial - session 2026.
Liste de correcteurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2025-173 du 8 juillet 2025 portant ouverture de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial,

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 du 4 février 2026, et n° 2026-40 du 4 février 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial,

ARRETE

Article 1 : La liste des correcteurs de la session 2026 des concours externe, interne et du troisième concours de technicien territorial, est arrêtée comme suit :

ATIK BLONDEL Samia
BACHIR Souleymane
BEN FADHLA Fabrice
BONFILS Marie
BONNEFILLE Michel
CASALASPRO Muriel
CLAVERYS Gérald
CRISTINI François
DA SILVA Stéphanie
DELTHIL Antoine
DESBOEUFS Franck
DESMEDT Anne-Lise
FERNANDES PEDRO Olivier
GAYDIER Franck
GAZEAU Jean-Pierre
GROLLEAU Fabienne
HASSOUNI Lobna
KACI Alicia
LEBOUCHER Fabien
MADAOUI Omar
MAGNAN-CESARETTI Dan
MERIOT Denis
MOIGNOUX Auriane
MULLET Karine
OUGIER Stéphane
PEYREL Bruno
POUY Jérôme
QUINTINO Carlos

RENAULT Cécile
RIMANI Salah
ROUGIER Benjamin
SEDECIAS Aurélie
SIMOES Kathy
TASTARD Olivier

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le .07/04/2026.....

Fait à Pantin, le 31 mars 2026

Pour le Président et par délégation,
La directrice des concours,



Martine BARBEROUX

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).